

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU :

Le cinq avril deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD, ~~Sandrine DEMAYA~~, Nicole GUYON.
Et Messieurs Dominique COLIN, ~~Miguel FIMIEZ~~ (pouvoir donné à Claude JOUSSE), Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, ~~Cécile POTIER~~ (pouvoir donné à Dominique COLIN), ~~Erie PANCHEVRE~~ pouvoir donné à Lydia DESBOIS) dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle CORVAISIER a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux mairie : Choix des entreprises de travaux
2. Renouvellement de la convention de fourrière animale
3. Manifestations : Représentation théâtrale
4. Accueil périscolaire : Modification du règlement intérieur
5. Comptes rendus des commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 29 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour : « Concerts du 23 avril 2016 : Fixation des tarifs de consommations ». Le Conseil municipal approuve.

1/ TRAVAUX MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Les entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux de réaménagement de la mairie et d'aménagement des WC publics.

Dominique COLIN s'étonne que les devis n'aient pas été présentés à la commission d'appel d'offres. Christian GUYON répond que le montant total du marché étant inférieur à 25 000€ HT, il ne s'agit pas d'un appel d'offres.

Christian GUYON donne le détail des réponses par lots. Pour certains lots, la commune n'a pas reçu trois offres car certaines entreprises ne veulent plus répondre.

Face aux différents questionnements (prix anormalement bas, éléments de prix manquants...), il est décidé que la commission bâtiments se réunisse pour étudier de manière plus précise les offres reçues. En attendant, les commissions départementales d'accessibilité et de sécurité seront saisies.

2/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE arrive à expiration le 3 juillet 2016. Il convient donc de la renouveler.

Pour rappel, Le coût annuel proposé par Caniroute est de 1,50€ / habitant. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à renouveler la convention jusqu'au 2 juillet 2017.

3/ MANIFESTATIONS : REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'organisation le 20 mai 2016 d'une représentation théâtrale dans le cadre des réunions d'informations sur la délinquance juvénile. Cette représentation « L'Oeil au Beurre noir » est assurée par la Compagnie Métronome pour un montant TTC de 560,00€.

Ces réunions d'informations étant organisées conjointement avec les communes de Louplande et d'Etival-lès-le-Mans, le coût total sera divisé en trois, soit pour chaque commune 186,67€ TTC. La commune de Voivres-lès-le-Mans prendra à sa charge la totalité de la facture et sollicitera le remboursement de la participation de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de vente pour le spectacle « L'Oeil au Beurre noir » de la Compagnie Métronome pour un montant de 560,00€ TTC.

4/ CONCERTS DU 23 AVRIL : FIXATION DES TARIFS DES CONSOMMATIONS

Délibération :

Dans le cadre de l'organisation d'une soirée de concerts le 23 avril 2016, le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs; proposés par la commission Manifestations.

- Droit d'entrée : gratuit
- Bière : 2€
- Coca-cola, Oasis, Ice Tea : 1,50€
- Café, thé, infusion : 1€
- Eau plate : 0,50€/bouteille
- Crêpe : 1€
- Sandwich : 2€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter ces tarifs.

Claude JOUSSE demande quel coût aura cette soirée pour la commune.

Sylvie LE DRÉAU répond que les artistes seront rémunérés au « chapeau ». La commune aura à sa charge la SACEM (si les groupes jouent des reprises) et de la location de matériel (environ 290€ TTC).

La communication a été payée par les groupes, la commune participe à la distribution et à la diffusion (site Internet, affichage...). Elle lance un appel à bénévoles pour assurer la vente des crêpes, la buvette, la régulation des entrées, la surveillance et la sécurité (plan Vigipirate renforcé).

5/ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 8 décembre 2015 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire au ¼ d'heure à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il convient également de modifier le règlement intérieur qui fait encore mention de l'ancienne formule de facturation « toute demi-heure entamée est due ». Madame le Maire propose de remplacer cette phrase par « **tout quart d'heure entamé est dû** ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

6-1 Commission manifestation : Sylvie LE DRÉAU

Le Banquet du 8 Mai est en préparation. Le repas sera suivi d'un loto. Pour le spectacle « Laurent Chandemerle », la 1^{ère} partie sera assurée par les enfants qui suivent l'atelier chant lors des TAP. La réservation des places est désormais ouverte. Il faudra prévoir des emplacements pour les spectateurs à mobilité réduite.

6-2 Association Culturelle Cantonale : Sylvie LE DRÉAU

L'Assemblée générale s'est déroulée le 2 avril 2016, le bureau a été réélu, Jean-Pierre Leroy est Président.

L'année prochaine, l'association organisera un rallye concert à l'échelle du canton qui passera à Voivres. Elle propose aussi de faire venir l'association ABM (Aventure au Bout du Monde) composée de globe-trotters. Ces personnes, bénévoles de l'association, font partager leurs voyages à travers leurs reportages photos et leurs films, ils échangent également avec le public. Cette intervention est gratuite, Voivres a posé sa candidature pour recevoir ces intervenants en fonction des disponibilités de la salle.

L'ACC projette également d'organiser 1 ou ½ journée lors de laquelle les enfants des associations théâtrales du canton pourraient se rencontrer. Le but est de faire connaître les associations entre elles ainsi qu'auprès des habitants.

6-3 Commission communautaire voirie : Claude JOUSSE

Un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire. C'est l'entreprise Colas qui a été retenue pour effectuer les travaux de voirie hors agglomération. Pour les travaux en agglomération, les communes peuvent faire appel à cette entreprise et bénéficier des tarifs du groupement de commandes.

Pour l'entretien des espaces verts (végétation, accotements, fossés), l'entreprise Léveillé – seule entreprise à avoir répondu - a été retenue.

6-4 Commission aménagement : Claude JOUSSE

➤ Claude JOUSSE montre des photographies concernant la réhabilitation des réseaux d'eaux usées dans différents secteurs de la commune. Les travaux sont presque terminés. Cependant, il a été constaté dans le secteur de la Grande Coutardière, des arrivées d'eaux claires anormales peut-être dues à des mauvais branchements.

Dominique COLIN propose de faire des tests à la fumée dans le lotissement. Claude JOUSSE répond que des tests ont déjà été effectués, mais d'autres maisons ont été construites depuis. C'est Madame MENARD, maître d'œuvre, qui fixera la marche à suivre.

Lydia DESBOIS propose de faire refaire des tests à la fumée lorsque le lotissement La Grande Coutardière sera terminé.

➤ Claude JOUSSE présente 3 devis concernant des travaux d'élagage, qui doivent être faits rapidement au vu de la période.

Les devis n'ayant pas été présentés au secrétariat général avant la séance, il ne sera pas pris de décision ce jour.

6-5 Conseil communautaire : Claude JOUSSE

➤ Le règlement pour l'attribution des fonds de concours n'a pas été validé. Les communes de Spay et La Suze ne peuvent en bénéficier, le cas de Malicorne pose problème. Les fonds de concours seront à nouveau étudiés lors de la prochaine commission. Depuis cette année, Voivres peut à nouveau en bénéficier. Le montant maximum envisagé était de 25 000€ par commune.

➤ Le Schéma départemental de coopération intercommunale a exclu la possibilité pour Cérans-Foulletourte d'intégrer la Communauté de communes du Val de Sarthe. La Préfète de la Sarthe ne donnera pas suite aux amendements qui ont été déposés. Toutefois, Cérans-Foulletourte pourrait avoir recours à une procédure dérogatoire.

6-6 Pays Vallée de la Sarthe : Claude JOUSSE

Le Pays Vallée de la Sarthe a présenté son rapport d'activités 2015. La situation financière est favorable. Le 20 avril, une réunion de travail autour du SCOT se déroulera à Joué-en-Charnie.

6-7 Syndicat de l'Orne Champenoise : Claude JOUSSE

La contribution demandée aux communes pour le financement des travaux de restauration du ruisseau a diminué de moitié en 2016 (de 4 645,77€ à 2 304,59€). Les travaux sont en cours, sur Voivres, des abreuvoirs et des plessages ont été aménagés en bord de rive.

La lutte contre les ragondins ne sera plus assurée par le syndicat. Auparavant, il y avait une campagne de lutte de 6 semaines tous les deux ans. Aujourd'hui, la lutte est permanente. Le syndicat va donc adhérer à un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) qui en aura la compétence. Il en découle que chaque commune devra être équipée d'un congélateur pour entreposer les cadavres (les communes peuvent se regrouper).

Martine COUET refuse de stocker dans un bâtiment communal des cadavres d'animaux dans un congélateur. Elle propose que les communes se regroupent ou que la communauté de communes soit un point de centralisation. Elle posera la question en conseil communautaire.

Claude JOUSSE répond qu'il est difficile de trouver des piègeurs et qu'il ne faudrait pas les décourager de par les distances des déplacements.

Dominique COLIN propose de demander à la Fédération des chasseurs s'il est possible de placer le congélateur dans leurs locaux. **Une demande dans ce sens sera faite.**

6-8 Commission communautaire finances : Lydia DESBOIS

Les comptes administratifs 2015, comptes de gestion 2015 et budgets primitifs 2016 de la Communauté de communes du Val de Sarthe ont été approuvés. La commission finances s'est également penchée sur le règlement d'attribution des fonds de concours évoqué en amont par Claude JOUSSE.

7/ QUESTIONS DIVERSES

ABATTAGE CHÊNES : Martine COUET a demandé 4 devis pour l'abattage des Chênes sur le chemin du Presbytère. Elle propose de retenir l'offre la moins chère, soit l'entreprise SARL JOUY Frères pour un montant de 720€ TTC. Le bois pourrait être vendu à des particuliers qui viendraient le débiter.

ENTRETIEN DE TERRAIN : Dominique COLIN demande si Cédric POTIER a obtenu une réponse concernant sa requête dans les questions diverses de la séance du 1^{er} mars 2016. Martine COUET répond qu'une réponse lui a été apportée.

AGENDA :

- Commission manifestations : 11/04/2016 à 18h30
- Commission finances : 18/04/2016 à 18h
- Commission aménagement : 25/04/2016 à 18h.

La séance est levée à 22h40.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Absente	Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ	Excusé	Cédric POTIER	Excusé
Christian GUYON			